

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

PRÉAVIS N° 2026-03 CONCERNANT LES COMPTES ET LA GESTION POUR 2025

Monsieur le Président,

Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 19 mai 2026, s'est réunie, en salle de Municipalité, la Commission de Gestion, composée de :

Monsieur Dany Moffrand, Président

Madame Catherine Boshung Pugin

Monsieur Patrick Reymond

Madame Magali Reymond Chenuz

Madame Pauline Gafner, excusée

Monsieur François Pythoud, excusé

Pour l'étude du préavis cité, la Commission a été reçue par la Municipalité représentée par Monsieur Claude Languetin, Syndic, et Madame Caroline Paccaud, Messieurs Bernard Martignier, Claude Goy et Danilo Perotti, Municipaux. Madame Sandra Ogay, Boursière communale, était également présente.

La Commission de Gestion tient à remercier les membres de la Municipalité pour les informations obtenues quant aux différents comptes, ainsi que la Boursière pour les précisions apportées, notamment en lien avec la nouvelle péréquation. Compte tenu d'un délai très court, la qualité du préavis et les détails apportés ont permis d'apporter de précieuses réponses aux questions de la Commission.

Celle-ci constate la bonne tenue des comptes 2025, qui se bouclent avec un bénéfice de 9'753.30 CHF, alors que le budget initial prévoyait un léger déficit.

Cette année encore, La Municipalité a pu procéder à un amortissement extraordinaire de 310'826.15 CHF, baissant la quotité de la dette brute du compte 9141.13.2 à 127% (contre 192% en 2022). Toutefois, il est à relever que de tels amortissements ne seront encore possibles que durant l'année en court, l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2 en 2027 ne laissera plus cette flexibilité aux communes.

Les incertitudes liées aux montant que la Commune bénéficierait en lien avec la nouvelle péréquation se sont largement justifiées, passant d'environ 31'000 CHF prévisionnels à 278'803 CHF effectifs. Ce montant, dépendant de nombreux facteurs, ne peut toutefois pas se reporter tel quel pour les années à venir.

Le loyer de l'alpage de Graty facturé à Voé n'a pas encore pu être compatibilisé, et sera versé au 30 juin 2026 (pour 18 mois de location).

La trésorerie disponible au 31.12.2025 est de 383'893.71 CHF, montant presque 2x inférieur à l'état de la trésorerie fin 2024, en lien avec les divers amortissements effectués et des charges non prévisibles comme celles en lien avec la STEP.

La Commission de Gestion relève que la Municipalité a très bien géré les comptes de la Commune, elle a su faire le nécessaire pour pérenniser les finances communales dans ce contexte de changements.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, La Commission de Gestion propose de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VAULION

- Sur proposition de la Municipalité
- Oui le rapport de la Commission de Gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'accepter le bénéfice de l'exercice 2025 de 9'753.30 CHF
- D'accepter la gestion de l'exercice 2025
- De donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat

Vaulion, le 19 mai 2026

Le Président



Dany Moffrand

La rapporteure



Magali Reymond Chenuz